

Commune de LOUISFERT  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

**Nombre de conseillers**

**Date de convocation** : 10 avril 2017

- en exercice : 15      -présents : 14      -absent : 01

**Présents :**

GUILLOIS Alain	LANGOUET Frédéric	HERSANT Guillaume	MONTAGNE Laëticia
MARTINEAU Catherine	BRIAND Annie	GAUTIER Emilie	DIAIS Michèle
ROUSSEAU Yannick	MALGONNE Chantal	LEDRU Nicolas	BARBIER Stéphane
CRUAUD Emmanuel	RÉTHORÉ Muriel		

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : CHAMPROUX Ludovic

**Secrétaire** : Mr HERSANT Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS déclare la séance ouverte.

**Ordre du jour**

1. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
– Elections des membres de la commission d'ouverture des plis.
2. TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE  
– Demande de subvention
3. EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE  
– Demande de subventions
4. CONVENTION DE GESTION DES DEUX LOGEMENTS DE LA RUE DE LA CURE AVEC HABITAT 44
5. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 21 mars 2017.

2017/04.01

**DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**Election des membres de la commission d'ouverture des plis**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Ses membres sont élus :

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D 1411-5 du CGCT)
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L 1411-5).

Une seule liste se porte candidate et est proclamée élue à l'unanimité :

Titulaires :

- 1- MARTINEAU Catherine
- 2- DIAS Michèle
- 3- ROUSSEAU Yannick

Suppléants :

- 1- CRUAUD Emmanuel
- 2- MALGONNE Chantal
- 3- LEDRU Nicolas

<b>2017/04.02</b>	<b>TRAVAUX DE REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'EGLISE</b> <b>Demande de subvention</b>
-------------------	---

Compte tenu de la nécessité de prévoir des travaux de réfection de la toiture de l'église, côté nord, dont la dépense totale estimée s'élève à 45 627 € HT, le conseil municipal approuve le programme de travaux et son plan de financement prévisionnel. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 30 % dans le cadre de la restauration des édifices religieux, notamment pour la mise hors d'eau et hors d'air ;

<b>2017/04.03</b>	<b>EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL</b> <b>Demande de subventions</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 février 2017, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle bâtie AA n°2 de 1 181 m<sup>2</sup> au prix de 50 000 € pour l'extension du local technique communal.

L'atelier clos et couvert situé sur cette parcelle est inachevé à ce jour et des travaux estimés à 36 480 € HT sont à prévoir (chape béton, électricité, sanitaires...). Le coût global de l'opération s'élève donc à 88 830 € HT, frais de notaire compris.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux et sollicite le fonds de concours auprès de la communauté de communes Châteaubriant-Derval à hauteur de 30 000 € pour cette opération et une aide financière de 10 % auprès de la Région, dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

<b>2017/04.04</b>	<b>LOCATION DES DEUX LOGEMENTS SOCIAUX DE LA RUE DE LA CURE</b> <b>Mandat de gestion avec Habitat 44</b>
-------------------	---

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une convention de gestion avec Habitat 44 pour la gestion locative des deux logements sociaux situés 1, rue de la Cure avec effet au 16 mai 2017.

La convention est acceptée pour une durée de 3 années et sera ensuite renouvelable deux fois pour une durée identique.

Pour l'exécution de ses missions, Habitat 44 recevra une rémunération forfaitaire calculée en % du montant des loyers quittançables au taux de 8% HT à laquelle s'ajoutera la TVA sur les prestations de services au taux en vigueur.

<b>2017/04.05</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017</b> <b>- Budget Principal</b>
-------------------	---

Le conseil municipal accepte la décision modificative suivante pour pouvoir passer les écritures relatives à l'acquisition des antivirus pour le matériel informatique sur une durée de 3 ans :

Chapitre 21 –art 2188 (Autres immobilisations corporelles) : - 900 € (dépenses)

Chapitre 20 –art 2051 (Concessions et droits similaires) : + 900 € (dépenses)

<b>2017/04.06</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
-------------------	---------------------------

- Cérémonie du 8 mai – Rassemblement à 10 h 45 devant la Mairie –  
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts et vin d'honneur à la Mairie
- Elections législatives  
Permanences bureau de vote les DIMANCHES 11 et 18 juin 2017

Fait à Louisfert, le 24 avril 2017

Le Maire,

Alain GUILLOIS

Affiché le : 24 avril 2017

